

Publié le 1 décembre 2022

La FedEpl soutient la proposition de loi sur le mécénat et les Spl culturelles

La FedEpl apporte son soutien à la démarche portée par la Sénatrice d'Ille-et-Vilaine, Sylvie Robert, qui a déposé une proposition de loi visant à développer l'action culturelle au service de l'attractivité touristique et économique des territoires via l'ouverture du mécénat culturel aux Sociétés publiques locales.



Près de 50 sociétés publiques locales ont pour activité principale la gestion d'activités culturelles : théâtres, cinémas, monuments historiques dont certains classés au Patrimoine de l'Unesco, musées dont certains labellisés musées de France, centre d'interprétation, etc. Les Spl à vocation culturelles sont présentes dans de nombreux territoires. Elles sont au cœur des enjeux économiques et de rayonnement des collectivités, actionnaires à 100 % des Spl.

La filière culturelle a subi de plein fouet la crise sanitaire et peine à retrouver son dynamisme. Les efforts pour se réinventer et renouer avec le public nécessitent des moyens de la part du principal financeur de la culture, les collectivités territoriales, elle-même impactées financièrement.

De par leur implantation locale, leur engagement et leur impact sociétal, les Spl culturelles jouent un rôle fédérateur dans les territoires entre les collectivités et les entreprises. Elles contribuent au rayonnement de la politique culturelle décentralisée. C'est la raison pour laquelle l'éligibilité des Spl culturelles au mécénat représente un enjeu d'intérêt général. **Un consensus politique se dégage sur le sujet de cette proposition de loi, portée par l'ensemble des groupes politiques au Sénat.**

À télécharger

- [Proposition de loi Mécénat & Spl culturelles](#)